



**Procès-verbal de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juillet 2024 à 18H**

Présidé par : **Charles-Antoine MORDELET, maire**
Secrétaire(s) de séance : **HEBRARD Valérie**

Présents : MM. MORDELET Charles-Antoine - BAGARRE Jean-Pierre - GARENCE Jacques - GARRON Patrice - MORDELET Pierre

et Mmes BARTIAUX Claudine - CHAUVIN Hélène - GRADASSI Colette - HEBRARD Valérie

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice) - TROIN Katia (à MORDELET Charles-Antoine)

Absents excusés :

ORDRE DU JOUR :

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/06/2024**
- **FONCIER : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL**
- **FONCIER : BAIL POUR LA GESTION DU CAMPING**
- **SAVOIR NAGER : SIGNATURE DE LA CONVENTION**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/06/2024

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le P.V. de la précédente séance du conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la précédente réunion. Monsieur le Maire et le secrétaire de séance signent le procès-verbal de la séance du 07/06/2024.

2. FONCIER : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL

Question ajournée

3. FONCIER : BAIL POUR LA GESTION DU CAMPING

Question ajournée

4. SAVOIR NAGER : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition du SAVOIR NAGER est une priorité nationale pour les élèves. Aussi afin de pouvoir faire bénéficier les enfants de la commune et ceux des communes voisines de Bauduen et des Salles-sur-Verdon de cet apprentissage, un partenariat a été projeté pour permettre la mise en place de séances en eau libre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec l'Éducation Nationale et les communes de Bauduen et des Salles-sur-Verdon pour la mise en place effective de cette activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place de l'activité natation en eau libre et tout autre document y afférent.

DIT que la dépense est inscrite au Budget 2024.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

N° 14/2024 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - RÉNOVATION DU CANAL DES MINES

N° 15/2024 DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR - RÉNOVATION DE L'AIRE DE JEUX DU VILLAGE - PHASE 2

Déclaration d'intention d'aliéner

• **QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Monsieur MORDELET Charles-Antoine lève la séance.

FIN DE SEANCE à 19 H 15

NOM - PRENOM	SIGNATURES
MORDELET CHARLES-ANTOINE	Présent
BAGARRE JEAN-PIERRE	Présent
BARTIAUX CLAUDINE	Présente
CHAUVIN HÉLÈNE	Présente
BASCOUL ANDRÉ	Absent excusé (procuration à Patrice GARRON)
GARRON PATRICE	Présent
HEBRARD VALÉRIE	Présent
MORDELET PIERRE	Présent
TROIN KATIA	Absent excusé (procuration à Charles-Antoine MORDELET)
GARENCE JACQUES	Présent
GRADASSI COLETTE	Présente

**Le Maire,
Charles-Antoine MORDELET**



**Le secrétaire de séance,
Valérie HÉBRARD**